



Sci propriétaire bailleur et grl

Par **renzy**, le **23/02/2010** à **18:50**

Bonjour,
j' ai constitué une sci de 4 membres :mon epouse, moi meme,un ami et sa compagne.Cette SCI est propriétaire d'un immeuble de 4 appartements que nous voulons louer,si possible a l'aide du dispositif GRL.Apres plusieurs demarches j'obtiens des reponses contradictoires.
Qu'en est il vraiment?
Cordialement

Par **SANDRA**, le **23/02/2010** à **18:55**

Bonjour,

Attention à la GRL : le dispositif n'est pas encore au point notamment pour le process de la prise en charge des sinistres, qui fait quoi, sous quel délai etc (Une seule compagnie d'assurance a signé la convention à ce jour - tous sont dans l'attente de précisions sur le fonctionnement de cette garantie).

La GRL peut servir à faire rentrer un locataire qui est un peu juste pour une GLI classique, mais pas plus, sauf à vous exposer à des impayés dans de brefs délais.

Et si les biens sont corrects, bien placés et les loyers au marché, vous n'avez pas forcément besoin de souscrire à la GRL.

Cordialement.

PS : j'ai oublié de vous mettre en garde sur la constitution du dossier des locataires. Dès l'instant où vous avez une assurance en loyers impayés, une GRL : le dossier doit être absolument conforme à ce que demande la GRL ou la Cie d'Assurance, sinon le jour où vous déclarerez un sinistre il ne sera pas pris en charge. Même chose pour les RAR, huissier : tout doit être fait selon la procédure prévue au contrat GLI ou GRL. Donc prudence.